

# BULLETIN D'ADHESION



105 rue des Mignottes 89000 AUXERRE  
Tél : 03.86.42.07.07 Fax : 03.86.42.07.06 Mail : contact@omgayonne.fr

## Votre identité

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	
Prénom			
Enseigne			
Formel juridique		<input type="checkbox"/> Entreprise personnelle	<input type="checkbox"/> Autre
Profession			
Adresse professionnelle			
Tél Professionnel			
Tél Portable			
Email			
Date de naissance			

## Votre activité

N° Siret			
Code APE			
Activité			
N° RC			
N° RM			
Régime d'imposition		<input type="checkbox"/> Imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/> Imposition sur les sociétés
Régime fiscal (BIC ou BA)		<input type="checkbox"/> Réel simplifié	<input type="checkbox"/> Réel normal
		<input type="checkbox"/> de droit	<input type="checkbox"/> par option
Régime fiscal (BNC)		<input type="checkbox"/> Déclaration contrôlée (2035)	<input type="checkbox"/> Régime salarié
		<input type="checkbox"/> Assujetti	<input type="checkbox"/> Non assujetti
Régime TVA		<input type="checkbox"/> Assujetti	<input type="checkbox"/> Non assujetti
Si Assujetti		<input type="checkbox"/> CA3	<input type="checkbox"/> CA12
		<input type="checkbox"/> CA3	<input type="checkbox"/> CA12E

## Votre adhésion

1 <sup>ère</sup> Adhésion à un Organisme de Gestion		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non date de démission			
Date de création ou de reprise De l'entreprise			
Dates du 1 <sup>er</sup> exercice fiscal à prendre en compte par l'OMGA de l'Yonne			
Exercices suivants : clôture au			

### Attention pour un transfert :

Adhésion auprès de notre Organisme et ensuite démission auprès de l'ancien Organisme

Votre adhésion sera acceptée si vous nous fournissez une attestation de transfert délivrée par votre ancien Organisme

## Votre comptable

Nom cabinet comptable	
Nom Expert-comptable	
Adresse cabinet comptable	
Téléphone cabinet comptable	
Mail cabinet comptable	

## Autres

Adresse du Centre des Impôts	
------------------------------	--

Fait à..... Le.....

« Lu et approuvé » signature

« Bon pour mandat » signature

## Vos engagements

- ▲ Communiquer à l'Organisme le bilan, le compte de résultat, les déclarations de TVA (si vous y êtes assujetti), les déclarations de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, tous documents annexes, ainsi que tout document sollicité par l'organisme dans le cadre des contrôles réalisés en application de l'article 1649 quater E du Code Général des Impôts. Ces documents peuvent être déposés par l'intermédiaire du membre de l'ordre des experts-comptables en charge du dossier de l'adhérent,
- ▲ Respecter les obligations fixées par la loi de Finances rectificative pour 1974, le Décret du 6 octobre 1975 et les textes subséquents,
- ▲ Prendre connaissance et respecter les dispositions statutaires de l'OMGA de l'Yonne et son règlement intérieur (consultables en ligne)
- ▲ Produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et conforme à la législation fiscale et comptable,
- ▲ Informer vos clients de votre qualité d'adhérent à un Organisme Mixte de Gestion Agréé et par conséquent, accepter les règlements par chèque ou par carte bancaire et porter cette mention sur tous mes documents. (devis, facture, note d'honoraires.....),
- ▲ Informer l'OMGA de tout évènement de nature à entraîner une quelconque modification intervenant dans ma situation, notamment les changements de cabinet comptable, d'adresse, d'activité, de date de clôture, de forme juridique, ainsi que la transmission au conjoint, à un successeur ou à toute autre personne,
- ▲ Verser la cotisation qui est fixée par l'OMGA de l'Yonne et votée en Assemblée Générale. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (décret 2012-1115 du 02/10/2012),
- ▲ Autoriser l'Organisme à communiquer à l'agent de l'Administration Fiscale, qui lui apporte son assistance technique, les documents ou renseignements visés ci-dessus,
- ▲ Autoriser l'Organisme à Intégrer dans sa base de données de façon anonyme, l'ensemble des éléments transmis à l'effet d'établir des statistiques régionales, nationales et un suivi mensuel de mon chiffre d'affaires. Je recevrai en contrepartie des informations me permettant de me situer par rapport à ma profession.

### Et plus particulièrement, pour les Professionnels Libéraux :

- ▲ Souscrire à l'engagement pris par l'Organisme d'améliorer la connaissance des revenus de ses ressortissants, conformément au décret 77-1520 du 31 décembre 1977, et à l'article 1649 quater F du Code Général des Impôts,
- ▲ Tenir les documents prévus à l'article 99 du CGI conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministère de l'Economie et des Finances,
- ▲ En ce qui concerne les recettes, mentionner sur ces documents le détail des sommes reçues, l'identité du client, le mode de règlement et la nature des prestations fournies.  
Toutefois, lorsque les dispositions de l'art. 378 du Code Pénal relatives au secret professionnel sont applicables, la nature des prestations fournies n'est pas mentionnée et l'identité du client peut être remplacée par une référence à un document annexe permettant de retrouver cette indication et tenu par le contribuable à la disposition de l'Administration des Impôts. La nature des prestations fournies ne peut faire l'objet de demandes de renseignements de la part de l'Administration des Impôts. A l'égard des organismes tenus d'établir des relevés récapitulatifs par praticien en application de l'art. L.97 du Livre des Procédures Fiscales, le droit de communication ne peut, en ce qui concerne la nature des prestations fournies, porter que sur les mentions correspondantes à la nomenclature générale des actes professionnels,
- ▲ Pour les membres des professions de santé, inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'art. L.97 du Livre des Procédures Fiscales et du décret n°72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

**En cas de manquements graves ou répétés aux engagements et obligations sus-énoncés, l'Organisme pourra prononcer mon exclusion, après m'avoir mis en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter ma défense sur les faits qui me sont reprochés**

### Rappel de quelques dispositions essentielles régissant les Organismes de Gestion Agréés :

*Votre adhésion doit nous parvenir dans les cinq premiers mois de votre début d'activité ou dans les cinq mois de votre exercice, pour vous permettre, si toutes les autres conditions sont remplies, de bénéficier des allègements fiscaux.*

*En cas de nouvelle adhésion à la suite de démission ou d'exclusion, le bulletin d'adhésion doit parvenir à l'OMGA avant le premier jour de l'exercice, pour vous permettre, si toutes les autres conditions sont remplies, de bénéficier des allègements fiscaux.*

### En cas de difficultés financières :

*Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés de l'État et des collectivités territoriales et aux démarches de mise en conformité à effectuer est proposée par l'Organisme Mixte de Gestion, ainsi qu'un renvoi à l'adresse internet suivante :*

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>

**R.G.P.D. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016.** Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par l'OMGA de l'Yonne dans le cadre de la gestion de ses adhérents. Vos informations personnelles seront conservées pendant six ans pendant votre adhésion mais aussi à compter de la rupture de votre contrat d'adhésion (démission, cessation etc...). Elles peuvent être communiquées à des partenaires soigneusement choisis. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert en dehors de l'espace économique européen. Dans tous les cas, leur confidentialité et leur sécurité sont assurées par la mise en place de règles de sécurités et la signature de clauses adéquates. Conformément à la réglementation générale sur la protection des données privée dit RGPD. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci (droit à l'oubli) ou une limitation du traitement des informations vous concernant, Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : [rgpd@omgayonne.fr](mailto:rgpd@omgayonne.fr) en joignant un justificatif d'identité Nous vous informons que ces données font l'objet du principe de minimisation et de protection par défaut Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour la France CNIL : <https://www.cnil.fr>